

La présidente

Arrêté n° 2022-063 du 14 mars 2022

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional
au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
du département de l'Essonne (91).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU l'arrêté n° 2021-165 du 25 août 2021 portant désignation du représentant de la Présidente du
Conseil régional d'Ile-de-France au sein de la Commission d'Aménagement Commercial
(CDAC) de l'Essonne (91).

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné, en remplacement de Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, pour représenter la
Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la réunion de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Essonne (91), le 15 mars 2022 :

Monsieur Jean-Marie VILAIN, *Conseiller régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE